



PREFET DE TARN-ET-GARONNE

Octobre 2015

FICHE n° 36

Tableau de bord DSDEN 2015

Service émetteur : DSDEN Tarn-et-Garonne - Cabinet
Coordonnées du service : 05.36.25.73.38 / ce.ia82@ac-toulouse.fr
Personne à contacter : Isabelle Bagnol, SG

Le Tarn-et-Garonne reste le département qui connaît une augmentation du nombre de jeunes de 0 à 17 ans la plus importante de métropole.

I - Effectif élèves (premier et second degrés) au constat de rentrée 2015 et évolution des moyens en personnels (écoles et établissements) :

A/ Dans le premier degré :

Le constat rapide de rentrée 2015 enregistre une baisse du nombre d'élèves par rapport au constat 2014.

- **Public :** 24 562 élèves sont accueillis à cette rentrée, soit 51 élèves de moins qu'en 2014 avec 5189 élèves scolarisés sur la ville de Montauban.
La baisse est plus sensible du Nord Ouest au Sud Ouest du département.

La progression des effectifs jusqu'à la rentrée 2014 dans notre département a contribué à l'attribution d'une dotation de 13,5 postes supplémentaires.

Effectif total en dotation postes 1er degré public : 1294,50 ETP

- **Privé :** 3041 élèves sont accueillis à cette rentrée, soit 40 élèves de plus qu'en 2014 avec 1201 élèves scolarisés sur la ville de Montauban.

Effectif total en dotation postes 1er degré privé : 132 ETP

B/ Dans le second degré :

- **Etablissements publics** : 17478 élèves sont accueillis à cette rentrée, soit 259 élèves de plus qu'à la rentrée 2014. La progression des effectifs sur notre département a contribué à l'attribution d'une dotation de 33 postes supplémentaires (ETP).

Effectif total en dotation postes 2nd degré public : 1355 ETP.

- **Etablissements privés** : 3716 élèves sont accueillis à cette rentrée, soit 74 élèves de plus qu'à la rentrée 2014 avec 2646 élèves scolarisés sur la ville de Montauban.

Effectif total en dotation postes 2nd degré privé : 262 ETP

II - Données générales et choix départementaux :

A/ Dans le premier degré

- **Accompagner la démographie de manière équitable sur le territoire**

18 ouvertures de classes.

- **Améliorer l'accueil des élèves les plus fragiles**

1. 3 ouvertures d'ULIS Ecole (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire) dans les écoles primaires de Beaumont de Lomagne, Nègrepelisse et Montebello-Moissac. Cette dernière est classée en REP (Réseaux d'Education Prioritaire). Soit un total de 19 ULIS Ecole dans le département.
2. ½ poste pour l'ouverture d'une UPE2A (Unité Pédagogique pour Elèves Allophones Arrivants) et ½ poste EFIV (Enfants issus de Familles Itinérantes et de Voyageurs) qui vient renforcer le dispositif d'accueil déjà existant à l'école du Sarlac à Moissac et à l'école Marcel Guerret à Montauban.
3. ouverture d'une unité d'enseignement autisme à l'école maternelle Françoise Dolto à Montauban.
4. 1 enseignant référent supplémentaire pour le suivi des élèves en situation de handicap qui portera à 9 le nombre d'enseignants référents pour le département.
5. 3 demi-postes supplémentaires auprès d'enfants en difficultés présentant des troubles du comportement.

- **Les dispositifs spécifiques découlant de la loi de la Refondation de l'Ecole**

1. Dispositif « plus de maîtres que de classes » : 5 écoles sont concernées.
 1. 2 écoles reconduites : l'école de Monclar de Quercy et l'école du Centre,
 2. 3 nouvelles écoles : Jean Moulin et Jean Malrieu à Montauban, dont l'une est en REP et l'école élémentaire de Nègrepelisse
2. Dispositif scolarisation des « moins de 3 ans » : ouverture d'une classe à l'école Jacques Brel à Montauban classée REP.
3. La formation : 4 PEMF (Professeur des Ecoles Maître Formateur) supplémentaires qui assureront la formation des enseignants à l'ESPE (Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education).
4. Brigade départementale (remplacement): 3 postes supplémentaires, ce qui porte à 104 ETP.

Le nombre total d'ouvertures dans le premier degré à la rentrée 2015 s'élève à 30.

B/ Dans le second degré

➤ **Evolution des structures et des postes :**

1. Dans les collèges :
 1. ouverture de 8 divisions supplémentaires ;
 2. fermeture d'une division en SEGPA au collège Olympe de Gouges.
 3. une dotation horaire des deux collèges, Olympe de Gouges à Montauban et François Mitterrand à Moissac classées en REP, abondée proposant en particulier 1 classe de sixième supplémentaire.
2. Dans les lycées et lycées professionnels : Ouverture de 7 divisions supplémentaires, dont 3 au niveau de la seconde où se concentrent les deux tiers de l'augmentation des effectifs pour le département.

➤ **Un effort important sur le post bac**

1. Ouverture de 4 BTS :
 1. Négociation et relations client au LGT Jean de Prades à Castelsarrasin,
 2. Topographe géomètre au lycée des métiers à Beaumont de Lomagne,
 3. Assistant manager au LGT Bourdelle à Montauban et baisse de la capacité d'accueil du BTS comptabilité gestion des organisations,
 4. Option « informatique et réseaux » au LGT Bourdelle et diminution de la capacité de l'option « électronique et communication » du BTS systèmes numériques.
2. Montée pédagogique de la CPGE (Classe Préparatoire aux Grandes Ecoles)
 1. Création de la seconde année au lycée Bourdelle à Montauban avec un accueil pour 24 élèves.

➤ **Elèves à besoins particuliers**

Confirmation de l'ULIS ouverte en partenariat avec le ministère de l'agriculture au LPA de Moissac et ouverture d'une ULIS au collège Olympe de Gouges, ce qui porte à 15 le nombre d'ULIS pour le département.

III – Résultats aux examens 2015

En Tarn-et-Garonne, les résultats aux DNB et Baccalauréat se maintiennent par rapport à la session 2014 :

- Le taux de réussite au DNB, toutes séries confondues, est de 85,2% (académie 88,4%)
- Le taux de réussite au BAC, toutes séries confondues, est de 86 % (académie 88,89%)

IV. Les grands dossiers de la rentrée

- **La mobilisation pour les valeurs de la République** et la laïcité est renforcée, d'abord avec la mise en place d'un enseignement moral et civique pour tous les élèves, puis de la réserve citoyenne (140 candidats à ce jour au niveau académique), et enfin la consolidation du pôle civique.
- **Préparation de la réforme du collège qui entrera en vigueur à la rentrée 2016 :** Nouveaux cycles de formation, nouveau socle commun de connaissances, de compétences et de culture, nouveaux programmes et nouvelles modalités d'évaluation. Deux collèges volontaires, « pionniers », pour notre département et qui expérimenteront l'une des innovations pédagogiques prévues par la réforme. Il s'agit des collèges Olympe de Gouges à Montauban et Jean de Prades à Castelsarrasin.

Un vaste plan de formation de **tous** les enseignants de collège accompagnera la mise en place de cette réforme.

- **Les nouveaux programmes de l'école maternelle.** Dès cette rentrée scolaire, les nouveaux programmes seront mis en œuvre, ils sont une étape essentielle à la refondation pédagogique de l'École de la République. L'objectif est de donner aux enfants l'envie d'aller à l'école pour apprendre, affirmer et épanouir leur personnalité. Les enseignants bénéficieront d'un dispositif de formation et d'accompagnement.
- **Plan numérique pour l'École,** cette année dans notre département 1 collège a été retenu comme préfigurateur : le collège Jean Rostand à Valence d'Agen. Ce collège, comme les 14 retenus dans l'académie, bénéficiera, avec l'appui des collectivités territoriales, d'un équipement en tablettes numériques.
- **Evaluations CE2 :** A cette rentrée, les enseignants de CE2 doivent mettre en place une évaluation des élèves en français et en mathématiques à des fins de diagnostic. Le but de ces évaluations est d'identifier les difficultés potentielles de chaque élève pour mettre en place des réponses adaptées